

Contrat de réservation de chambre



Le contrat de réservation de chambre est conclu entre :

D'une part, la Maison de Retraite de l'hôpital local de Molsheim,
Représentée par son directeur,

Et d'autre part,

Mme ou M

(indiquer nom et prénom(s))

Né(e) le à

Dénoté(e) le / la résident(e), dans le présent document.

Le cas échéant, représenté par M ou Mme (indiquer, nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, éventuellement lien de parenté)

.....
.....
Dénomé(e) le représentant légal (préciser : tuteur, curateur..., joindre photocopie du jugement) ou le représentant familial (préciser en qualité de).

Il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1.

A compter du, l'hôpital local de Molsheim réserve une chambre en maison de retraite au bénéfice de Mme ou M.....

ARTICLE 2.

Mme ou M..... s'engage à payer le tarif correspondant à la prestation hébergement minoré du forfait hospitalier en vigueur, soit € par jour, jusqu'à l'admission définitive ou l'annulation de la réservation de la chambre.

Fait à Molsheim, le

Le résident
ou son représentant légal
ou son représentant familial

Le Directeur de l'hôpital local
de Molsheim